

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

23 DEC 2024

ID : 022-212202626-20241218-2024_12_76-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 18 décembre
2024

Convocation du :	12 décembre 2024
Date d'affichage :	12 décembre 2024
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2024/12/76 (Nomenclature 5.7)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - LE BRIS Isabelle - REPERANT Thibault - LE CHANU Fabienne - BOQUEHO Stéphanie.

Absents excusés : RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, AUBRY Charlène, GUILLEMOT Sébastien, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin et POISSON François.

Procuration :

COISY Thierry à CARRO Nicolas

AUBRY Charlène à LE CHANU Fabienne

LE FUR Corentin à REPERANT Thibault

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Isabelle AUBRY.

Charges transférées-Validation des rapports de la CLECT du 08/10/2024

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

23 DEC 2024

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 8 octobre 2024 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) des communes concernées, comme chaque année. Les procès-verbaux qui correspondent aux sujets évoqués figurent en annexe de la présente délibération.

Transfert de charges relatives aux subventions culturelles pour la MJC de QUINTIN et le cinéma Le Rochonen.

L'ancien EPCI Quintin Communauté apportait un soutien financier à la ville de QUINTIN pour :

- les activités culturelles, de conseil et de soutien à la vie associative de la MJC du Pays de Quintin.
- L'association Le Rochonen pour le fonctionnement du cinéma.

Ce soutien financier a été repris par SBAA en 2017 au titre de la compétence « Culture ». Cette compétence ayant été restituée aux communes, un abondement de la DAC des 10 communes concernées est proposé à compter de 2025.

Un accord a été trouvé dans lequel chacune des 10 communes :

- s'engage, par une convention, à poursuivre le soutien financier annuel à la MJC sous la forme d'une subvention (67 631 €).
- accepte que la commune de QUINTIN poursuive le soutien financier :
 - à l'animation du point d'appui à la vie associative (3 700 €).
 - à l'association Le Rochonen au titre du fonctionnement du cinéma (6 000 €).

Ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme (PLU).

La compétence d'élaboration de ces documents a été transférée à l'Agglomération depuis 2017, en application de la loi n°2014-366 dite « ALUR », loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

La CLECT du 8 octobre 2024 a validé la refacturation aux communes des dépenses relevant des documents d'urbanisme communaux prises en charge par l'agglomération durant l'exercice 2023. Cette refacturation s'opère par réfaction de DAC. Le FCTVA restitué aux communes donne lieu à un abondement de DAC.

Mise à jour de l'évaluation des charges liées aux services communs.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont choisi de mettre en commun plusieurs services afin d'apporter une expertise et une ingénierie aux communes membres qui le souhaitent.

En vertu des conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'agglomération, qui refacture à la Ville la part qui lui correspond par une diminution équivalente de sa DAC.

Cela concerne les services suivants :

- Aménagement de l'espace public et déplacements,

- Architecture,
- Ressources humaines,
- Commande publique.

La CLECT du 8 octobre 2024 a évalué les charges à refactoriser, comme indiqué dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les procès-verbaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 08/10/2024, joints en annexe ;

Vu la délibération communautaire n°DB-245-2024 du 14/11/2024 relative à l'approbation des rapports de CLECT du 08/10/2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver :

- les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées joints en annexe,
- les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-212202626-20241218-2024_12_76-DE

23 Dec 2024

	PLU charges 2023 à Rembourser [Réfaction DAC 2024]	PLU FCTVA 2023 à restituer [Abondemt DAC 2024]	Services communs Ajustement sur les coûts 2023 [Réfaction DAC 2024]	MJC QUINTIN + Cinéma LE ROCHONEN [abondemt DAC 2025]
BINIC-ETABLES	-841 €	138 €		
BODEO				
FOEIL				8 515 €
HARMOYE				2 293 €
HILLION				
LANFAINS				6 540 €
LANGUEUX				
LANTIC				
LESLAY				933 €
MEAUGON				
PLAINE-HAUTE	-750 €	123 €		9 773 €
PLAINTEL	-2 870 €	471 €		
PLEDRAN	-110 €	18 €		
PLERIN	-2 079 €	44 €		
PLOEUC-LHERMITAGE	-1 008 €	165 €		
PLOUFRAGAN	-969 €	159 €		
PLOURHAN				
PORDIC	-3 578 €	587 €		
QUINTIN	-8 094 €	959 €		27 683 €
SAINT-BIHY				1 576 €
SAINT-BRANDAN				13 830 €
SAINT-BRIEUC	-250 €	41 €	-263 178 €	
SAINT-CARREUC				
SAINT-DONAN				
SAINT-GILDAS				1 522 €
SAINT-JULIEN				
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	-5 305 €	870 €		
TREGUEUX	-8 €	1 €		
TREMUSON				
TREVENEUC	-5 460 €	896 €		
VIEUX-BOURG				4 666 €
YFFINIAC	-12 342 €	2 025 €		
TOTAL	-43 664 €	6 497 €	-263 178 €	77 331 €

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Nicolas CARRO



La secrétaire de séance,
Isabelle AUBRY